

prix en est resté entre 62 et 64c., mais lorsque le Gouvernement n'a plus eu de beurre,—il y en avait toujours au pays, cependant, en entrepôt,—le prix a atteint jusqu'à 84c. Je crois qu'il est tout aussi important de savoir pourquoi le prix du beurre a baissé que de savoir pourquoi il avait d'abord monté. Il a baissé de 12c. en deux jours. Je connais mieux la raison de la baisse du prix que de la hausse. Je pourrai en donner une explication détaillée lorsque nous en serons aux produits laitiers. C'est pourquoi nous sommes intéressés à voir à ce que le Gouvernement réglemente, dans une certaine mesure, ce produit; et depuis deux ans nous cherchons à le réglementer.

A la fin de l'année qui a précédé celle dont nous parlons, on nous a accusés d'avoir trop de beurre; nous en avions 28 millions de livres. Tous disaient que c'était trop et que nous ne devrions pas en avoir autant. C'était un excédent que nous ne pouvions pas vendre. Mais, lorsque nos réserves n'étaient plus que de 10 millions de livres, on nous a dit que nous n'avions pas de beurre du tout. En nous reportant aux années antérieures, nous avons trouvé que lorsque nous avions 10 millions de livres de beurre le 1^{er} avril, nous en avions suffisamment pour nos besoins. Au cours des années passées, les gens qu'on accuse maintenant d'avoir vendu le beurre trop cher, ont toujours eu le droit d'exiger, pendant l'hiver, un prix plus élevé que celui qu'ils avaient payé durant l'été. Lorsqu'un comité de la Chambre a étudié cette question, il y a quelques années, ceux qu'on accuse maintenant d'avoir vendu le beurre et la margarine trop cher, ont admis qu'ils avaient une marge de bénéfices de 12c. la livre, à l'égard du beurre. Je ne doute pas qu'au cours de la brève période de deux ou trois semaines, le printemps dernier, ces gens aient eu une marge de bénéfices considérable.

On a demandé pourquoi le Gouvernement n'a rien fait à ce propos. La réponse c'est que cela relève du gouvernement provincial. Pendant cette période, n'importe quelle province où il existait des stocks de beurre aurait pu régir la vente du beurre. Dans ce sens le gouvernement fédéral n'a aucune autorité sur les prix sauf en temps de guerre. Ce qui complique les choses pour certains députés c'est que toute leur expérience des affaires de l'État date de la guerre ou de l'après-guerre, ce qui les porte à penser que le gouvernement fédéral a la même autorité en temps de paix comme en temps de guerre.

M. Cardiff: Comment les provinces auraient-elles pu régir le prix du beurre?

Le très hon. M. Gardiner: Tout comme elles régissent celui du lait. On a également proposé de faire en sorte que le prix du lait soit le même, quelque usage qu'on en fasse. Là encore, la question relève des provinces. Il existe déjà en Ontario, sous l'autorité de lois provinciales, un organisme qui s'occupe du fromage. Rien ne s'oppose à ce qu'il s'occupe du lait, du beurre et de tous les produits du lait, de la même façon que du fromage, conformément à la loi. Chaque fois que la question est soulevée ici, on propose la même méthode que celle qui s'applique aux pommes de terre dans les provinces Maritimes: le lait serait livré à une coopérative centrale de cultivateurs à un prix uniforme, quel que soit l'emploi prévu pour le lait. On verserait un montant final, fondé sur les mêmes normes. Depuis qu'on a créé des commissions du lait, ce régime fonctionne dans toutes les provinces du pays en ce qui a trait au lait entier. Il ne s'applique pas au lait utilisé pour la production du fromage, du beurre ni du lait en conserve.

Pour ce qui est du lait entier, on avait établi des contingents et fixé un prix avant même que la guerre éclate. On déterminait le prix auquel un particulier pouvait vendre le lait entier et la part qui devait aller aux fromageries ou ailleurs. Ce n'était encore qu'un début d'exécution du plan proposé par le député. Je suis sûr que tous les cultivateurs laitiers de l'Ontario savent que les lois provinciales actuelles suffisent à cet égard comme elles ont suffi depuis longtemps déjà.

M. Charlton: Je ne me proposais pas de participer au débat maintenant, mais je ne puis laisser passer les déclarations que vient de formuler le ministre au sujet du beurre. Il n'est pas à l'avantage de l'industrie laitière que les prix soient aussi élevés qu'ils l'ont été cet hiver. Le ministre a dit qu'on n'a jamais manqué de beurre. D'une part il nous affirme que les prix n'ont monté qu'après l'épuisement des réserves du gouvernement et d'autre part il nous apprend que le gouvernement en détenait dix millions de livres.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas dit que le gouvernement en avait dix millions de livres mais qu'il y en avait dix millions de livres en entrepôt. Ce n'est pas nous qui les avons mais les marchands et ils ont demandé le prix qu'ils voulaient.

M. Charlton: N'est-il pas vrai que le Gouvernement a permis l'importation d'une quantité supplémentaire de quatre millions et demi de livres, sachant très bien qu'il en restait dix millions de livres dans nos entrepôts? N'est-ce pas lui qui a toléré que les